

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération

N° 18.211.1

En exercice37

Présents28

Votants.....34

Pour34

Contre0

Abstention.....0

POLE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

MARCHE PUBLIC N° 18S0037

TRAITEMENT DES PRODUITS DE COLLECTE SÉLECTIVE

AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Marché public n° 18S0037 – Traitement des produits de collecte sélective – Autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 7 décembre 2018 ;

Considérant que la Communauté de communes doit renouveler le marché de traitement des produits de collecte sélective afin d'assurer la continuité de service ; qu'une consultation pour ces besoins de la Communauté a été lancée ;

Considérant que cette procédure a pris la forme d'un appel d'offres européen, dont la publicité a été lancée le 25 octobre 2018 au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur de La Domitienne ;

Considérant qu'à l'occasion de sa réunion du 7 décembre dernier, la Commission d'appel d'offres de la Communauté a attribué le marché à DELTA RECYCLAGE sis 576 rue de la Libération à Lansargues (34130), pour un montant annuel estimé à deux cent trente-trois mille six cent soixante-six euros et cinquante centimes hors taxes (233 666,50 euros HT), soit deux cent cinquante-sept mille trente-trois euros et quinze centimes toutes taxes comprises (257 033,15 euros TTC) ;

Considérant que le marché public prévoit également une recette sur la vente des papiers et des journaux, estimée à cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq euros (54 655 euros) par an ;

Considérant que ce marché prendra effet dès sa notification au titulaire ; que la durée d'exécution est fixée à trois ans reconductible une fois un an, soit une durée maximum de quatre ans ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. ENTERINE le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres de la Communauté dans les conditions et modalités ci-dessus rappelées.

II. PRECISE que les dépenses en résultant feront l'objet d'une demande d'inscription budgétaire aux exercices concernés et au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE en conséquence monsieur le Président à signer les marchés publics afférents ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_21

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_21